

INSCRIPTIONS ECOLE

Les inscriptions en mairie se font à partir du 14 Janvier 2025

Elles concernent uniquement l'entrée en **Petite Section de Maternelle et les nouveaux arrivants** sur la commune de TURRETOT ou les communes de Vergetot et Hermeville pour les autres niveaux.

Vous devez tout d'abord inscrire votre enfant à la mairie : Pour ce faire, venez à la mairie avec votre livret de famille et un justificatif de domicile,

Puis prenez rendez-vous avec la directrice de l'école par mail à l'adresse suivante :

0760661f@ac-normandie.fr en mettant en sujet Inscription PS et le nom de votre enfant et en indiquant vos disponibilités.

Pour l'entretien avec l'école, munissez-vous des documents suivants :

- Le carnet de santé de l'enfant ou un document attestant que l'enfant est à jour des vaccins obligatoires
- Le livret de famille
- Le certificat délivré par la mairie
- Le certificat de radiation de la précédente école